

RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES FIUMORBU CASTELLU SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE CORSE

8 Octobre 2022



Fium'OrbuCastellu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CUMUNITÀ DI CUMUNE

Table des matières

➤ Remarque générale 1 : Situation de la CCFC dans le contexte régional de la crise des déchets	3
➤ Remarque générale 2 : moyens humains de la CCFC.....	3
➤ Remarque générale 3 : Adhérent pour partie au Syvadec : une gouvernance complexifiée	3
Actions entreprises sur la partie RAPPEL DU DROIT	4
N°1 :	4
N°2 :	9
N°3 :	10
N°4 :	10
Actions entreprises sur la partie RECOMMANDATIONS	11
N°1 :	11
N°2 :	12
N°3 :	12

➤ Remarque générale 1 : Situation de la CCFC dans le contexte régional de la crise des déchets

Le territoire communautaire supporte un site privé d'enfouissement des déchets dont une extension vient au demeurant d'être autorisée pour une durée de 15 ans.

Cette situation a conduit la Communauté de Communes depuis plusieurs années à des prises de positions énergiques, avec, de façon quasi annuelle, le blocage du site de traitement.

La CCFC a fait des propositions face à la crise des déchets chronique. Elles ont été formulées au cours de rencontres, ont donné lieu à des engagements pris par les Préfets et responsables régionaux du SYVADEC, CDC, OEC, ont fait l'objet de communications publiques.

La CCFC a de nouveau voté une mention contre l'extension du site d'enfouissement privé situé sur son territoire par délibération n°3222 du 1^{er} juillet 2022. (Annexe 25)

➤ Remarque générale 2 : moyens humains de la CCFC

La Communauté de communes connaît depuis 18 mois des difficultés de recrutement.

Déjà en sous-effectif au niveau administratif, le départ d'agents (notamment sur le service prévention déchets et financier) n'ayant pu être remplacé et ce depuis plusieurs mois, a retardé la mise en œuvre pour la collectivité de ses projets, notamment en matière de déchets. Les difficultés de recrutement sont principalement liées au manque de candidatures qualifiées ou à l'absence de candidatures. Des publicités ont dû être relancées faute de candidatures.

L'implication des personnels en activité a tout de même permis de réaliser des actions en matière de prévention déchets, cependant il est à noter que les services restent sous dimensionnés.

➤ Remarque générale 3 : Adhérent pour partie au Syvadec : une gouvernance complexifiée

La volonté du législateur ont conduit la CCFC à voir évoluer son périmètre par l'intégration de communes adhérentes au SYVADEC.

Aujourd'hui, la CCFC éprouve des difficultés liées à cette adhésion partielle.

La gouvernance partagée est source de complexification, le rapport de la Chambre en fait largement état.

En effet, cela entraîne des difficultés considérables de gestion pour les deux collectivités. (Matrice des coûts, indicateurs de tri, une déchetterie sur deux non gérée par la CCFC)...

Bien que l'adhésion partielle découle d'un arrêté préfectoral, deux gouvernances sont en charge d'un même territoire, ce qui entraîne inéluctablement des difficultés de gestion tant au niveau du traitement des données que de la mise en œuvre de projets liés à la réduction et prévention des déchets.

Actions entreprises sur la partie RAPPEL DU DROIT

N°1 :

Rappel du droit n° 1 : Adopter sans délai le programme local de prévention des déchets prévu à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, en s'assurant de sa cohérence avec les objectifs réglementaires ; établir le bilan annuel prévu par le même article et le mettre à disposition du public.

9

La CCFC avait fixé des objectifs clairs depuis sa délibération de 2015 (**Annexe 1**) sans nommer ce document « programme local de prévention des déchets ».

Il a en a résulté néanmoins un **plan d'action de prévention déchets (Annexe 2)** ayant abouti à des projets concrets en termes d'économie circulaire tels que :

-l'atelier de réemploi des déchets bois financé dans le cadre du programme TEPCV

-la construction d'une ressourcerie,

En outre les actions telles que:

-Mise en place de la collecte sélective de grande proximité

-Action sur les **bio déchets** « adoptez 2 poules » (TEPCV – 615 foyers équipés) et distribution de **composteurs** pour prévenir les biodéchets (1500 composteurs)

-**Communication** auprès des habitants avec plusieurs campagnes d'information foyer par foyer avec des ambassadeurs du tri

-Réalisation d'une **étude pour la mise en place de la tarification incitative** et redevance spéciale pour les professionnels dont le scénario a été retenu en cours de validation avec l'Ademe.

-Généralisation de la collecte du **carton brun** sur le territoire grâce à la réutilisation/transformation des anciennes bornes de tri

-Construction d'un **quai de transfert à usage interne** dédié au tri

-Actions de **sensibilisation** (gros producteurs, commerçants)

-Achat mutualisé de **sacs réutilisables** en coton équitable commerçants (13 000 sacs)

-Réunions d'information auprès des aides à domicile

-« Déballage des emballages » en sortie de caisse au Supermarché,

-Stands de sensibilisation sur le tri à l'occasion des différents évènements (marché, foire ..)

-Intégration d'un établissement scolaire dans le programme **Eco-Scola** (Syvadec)

Ont été réalisées dans le cadre de ce plan d'action prévention déchets.

- Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans sa **2^e phase** est en passe d'être finalisé. (**Annexe 3**)

Sa forme respecte le formalisme du Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 modifié relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (dont le projet a été validé par l'Ademe).

Les axes de ce 2^ePLPDMA avait déjà été validé en Conseil Communautaire par délibération n°5620 du 27/11/2020 (**Annexe 4**). Ils sont les suivants :

- A- Agir sur la performance de tri
- B- Agir sur les biodéchets
- C - Agir sur les Déchets d'Activité Économique
- D - Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits
- E - Agir sur des actions globales et transversales

Afin d'appuyer la C.C.F.C dans sa démarche et d'accélérer le processus, la CCFC a recruté le 1^{er} mars 2021 un chargé de mission prévention déchets.

Cependant, cet emploi n'a pu être pérennisé et le contrat s'est terminé le 31 mars 2022 (dont plusieurs mois d'absence du chargé de mission durant cette période) (**Annexe 5**).

La CCFC n'a dès lors pas pu avancer dans la rédaction du PLPDMA en respectant les délais qu'elle aurait souhaité. Après plusieurs appels à candidature infructueux, la CCFC a enfin pu procéder au recrutement d'un nouveau chargé de mission au 1^{er} octobre 2022 (**Annexe 6**).

Malgré tout, des actions ont été entreprises pendant cette période et la Commission Déchets a tout de même pu se réunir en 2021 (à 5 reprises) notamment pour fixer la feuille de route politique et avancer dans la réalisation du PLPDMA. (**Annexe 7 à 14**).

En parallèle, **10 actions** ont pu être menées en 2021 qui feront l'objet d'un rapport annuel mis à la disposition du public et notamment publié sur le site internet de la CCFC :

- **Bilan des actions menées en 2021 :**

- **Action 1 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Eco Mégot** »
- ⇒ Modalité de montage : Achat et distribution de cendriers de poche dans les mairies des communes membres, sur les stands CCFC des marchés de Ventiseri, Ghisonaccia et Prunelli, rues piétonnes, actions pédagogiques, tags pédagogiques des bouches d'égout « Ne rien jeter La mer commence ici », campagne de communication réseaux sociaux éco mégots pendant la saison estivale 2021. Animation assurée par 2 ambassadeurs du tri + animatrice du service prévention déchets du service + chargée de mission prévention déchets. Formation préalable de Eco Mégots dispensée aux 2 ambassadeurs tri.
- ⇒ Résultat obtenu : 5000 cendriers de poche distribués, 50 bouches d'égouts taguées centres de Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Ventiseri et Solaro.
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : population du territoire + population touristique estimation 5000 personnes (référence nombre de cendriers distribués)
- ⇒ Retour d'expérience : Ecoute plutôt favorable des personnes démarchées, engouement particulier pour cendriers de poche.

➤ **Action 2 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Animation zéro déchets marchés et rues piétonnes du territoire** »
- ⇒ Modalité de montage : Recrutement de 2 Eco ambassadeurs pour animation sur les marchés et rues piétonnes communes de Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu et Ventiseri.
- ⇒ Résultat obtenu : Sensibilisation gaspillage alimentaire (compostage notamment), à la réutilisation des objets du quotidien, au tri des déchets notamment des emballages + posts réguliers réseaux sociaux.
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : population du territoire + population touristique (estimation par jour d'animation : 500 personnes sensibilisées sur 17 jours d'animation publique soit 8 500 personnes) + public réseaux sociaux.
- ⇒ Retour d'expérience : le visuel et les supports sont importants pour attirer les visiteurs, des boissons distribuées par exemple sont un moyen d'attirer le public sur le stand.
De nombreux retours sur l'effort de tri demandé aux particuliers en comparaison avec les obligations des grands distributeurs et sur la taxe payée par les particuliers qui devrait plutôt être supportée par les fabricants générateurs de déchets.
Les sujets principaux soulevés par le public sensibilisé tourne autour du coût des déchets et du caractère anxiogène que génère la dégradation de l'environnement (réchauffement climatique, ...).

➤ **Action 3 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Opération semaine européenne de réduction des déchets : opération plages propres et visite pédagogique déchetterie intercommunale** »
- ⇒ Modalité de montage : Co-construction de l'action plages propres avec des associations : Antenne Croix Rouge de la Costa Serena, Mani Tese, Association Don du sang plaine orientale et Corsica Clean Nature (plages de Calzarellu -Prunelli di Fium'Orbu) et Vignale -Ghisonaccia)
- ⇒ Résultat obtenu : 80 participants pour 320 Kg d'emballages triés, 216 Kg de verre triés, 2.2 tonnes d'encombrants retriés en déchetterie et 500Kg d'OMR collectés.
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : 80 participants plages propres + Population du territoire avec impact article de presse Corse Matin + public réseaux sociaux.
- ⇒ Retour d'expérience : Opération à renouveler sur d'autre plages du littoral du territoire (Serra di Fium'Orbu, Solaro,...) en collaboration avec les associations, aide logistique des services techniques des communes concernée, de la CCFC pour le matériel de collecte et le traitement des déchets triés.

➤ **Action 4 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Distribution composteurs collectifs et individuels** »
- ⇒ Modalité de montage :
 - Composteurs collectifs fabriqués en circuit court en bois local endémique (pin Laricciu) par une entreprise d'insertion locale. Montage de l'action avec la commune concernée (élus et agents) + campagne information réseaux sociaux.
 - Commande de 211 composteurs individuels en bois en juillet 2021 (qui n'ont été distribués qu'en avril 2022 en raison du retard de livraison des commandes dû à un manque de matière première en raison du contexte sanitaire mondial.
- ⇒ Résultat obtenu : 2 composteurs collectifs installés sur la commune de Pietrosu, (village et hameau de Maison Pierraggi), en collaboration avec la commune + impact communication réseaux sociaux.

- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : population de Pietrosu (350 hab) + public réseaux sociaux avec impact article de presse Corse Matin.
- ⇒ Retour d'expérience : La participation des communes concernées est indispensable pour choix des emplacements, habitudes de vie des habitants, retour terrain, accompagnement quotidien des habitants par employés techniques de Maire, ... Action à renouveler dans les autres communes du territoire et notamment sur l'habitat diffus, axe 2nd plan de prévention déchets sur les bio déchets, préconisation de l'étude co construite avec le SYVADEC et le Bureau d'Etude Awi Plan.

➤ **Action 5 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Accompagnement zéro déchets cité scolaire Fium'Orbu** »
- ⇒ Modalité de montage : Co-animation pour la réduction du gaspillage alimentaire à la cité scolaire du Fium'Orbu avec la coopération agricole corse.
- ⇒ Résultat obtenu : sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire par le tri de leur déchets alimentaire et la pesée des aliments non consommés. Résultat de la journée du 7 décembre 2021, 608 repas servis, constat de 118kg d'aliments non consommés.
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : 600 élèves de la cité scolaire + public réseaux sociaux avec impact articles de presse Corse Matin.
- ⇒ Retour d'expérience : Animation portée par l'association coopération agricole corse, dont les retours sous forme de fiches action ne nous ont pas été communiqués à ce jour, sensibilisation sur le terrain au plus près des élèves en les faisant participer, bon retour, des actions contre le gaspillage alimentaire portées par la CCFC seront menées dans les prochains mois à la cité scolaire du Fium'Orbu, avec la collaboration du SYVADEC.

➤ **Action 6 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Animation et sensibilisation zéro déchets centre aéré** »
- ⇒ Modalité de montage : Achat de jeux pédagogiques de sensibilisation à l'environnement, animation centre aéré « Affarif » à Ghisonaccia,
Formation des animateurs du centre aéré pour continuer l'animation toute l'année avec la signature d'une convention de prêt des jeux zéro déchets.
- ⇒ Résultat obtenu : Bonne coopération des partenaires, très bonne adhésion des enfants
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : 150 enfants/jour pendant les vacances scolaires et 30/enfants jour période scolaire
- ⇒ Retour d'expérience : Expérience à renouveler dans les autres centres aérés du territoire, à Prunelli di Fium'Orbu et Ventiseri notamment.

➤ **Action 7 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Animation et sensibilisation zéro déchets commerçants et professionnels tourisme** »
- ⇒ Modalité de montage : Recrutement de 2 ambassadeurs tri, 1 animatrice service prévention et chargée de mission prévention déchets. Passage chez les commerçants des centres bourgs et paillotes, professionnels du tourisme, pédagogie au tri, facilitation du geste, révision des modalités de collectes (rajout de bacs verre, collecte plus fréquente du carton,..)

- ⇒ Résultat obtenu : Meilleure qualité de tri, définition des axes de travail pour la mise en œuvre de la redevance spéciale avec collecte dédiée.
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées : 5 campings/villages de vacances visités, 40 commerces visités, communes de Ghisonaccia, Ventiseri.
- ⇒ Retour d'expérience : Les commerçants et professionnels du tourisme sont en demande d'une collecte dédiée, plus performante, plus fréquente, d'une individualisation de leur collecte. Ces solutions sont étudiées actuellement dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les professionnels.

➤ **Action 8 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Mise en place redevance spéciale pour les professionnels** »
- ⇒ Modalité de montage : Etat des lieux des commerçants du territoire, avec comme base rendu de l'étude sur la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les professionnels, établissement de la stratégie d'action.
- ⇒ Résultat obtenu : Action en cours avec objectif de mise en œuvre en 2023.
- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées :
- ⇒ Retour d'expérience :

➤ **Action 9 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Broyat des déchets verts** »

Modalité de montage : Montage du marché public d'acquisition d'un broyeur déchets verts (rédaction du cahier des charges,...).

Cette acquisition fait déjà l'objet d'une décision d'aide financière de l'Ademe dédiée (Décision n°21COD0069).

Accompagnement et animation pour le broyat des déchets verts sur le territoire.

Rappel de l'action : Dans le cadre de la gestion des déchets verts sur notre territoire, la CCFC va acquérir un broyeur à déchets verts pour un double usage :

1. Effectuer le broyage en régie des déchets verts apportés à la déchetterie (sans transport). Le broyat sera mis à disposition des citoyens mais aussi des agriculteurs et autres professionnels qui le souhaitent.

2. Se rendre dans les villages de montagne afin d'offrir le broyage des déchets verts sur place.

La qualité du broyat actuel n'est pas satisfaisante. En effet, les agriculteurs ne souhaitent pas utiliser le broyat actuel car ils estiment qu'il n'est pas suffisamment bien broyé pour se mélanger et se décomposer convenablement.

L'acquisition d'un broyeur à déchets verts performant est une solution pérenne pour tous les acteurs du territoire. Par ailleurs, les villages sont assez éloignés de la déchetterie. C'est une des raisons pour laquelle la pratique de l'écobuage reste pour l'instant la norme. L'organisation de sessions de broyage

in situ répondrait à deux besoins : celui d'offrir un service équivalent pour les villages de montagne à celui de la plaine et à produire sur place le broyat à destination des composteurs collectifs.

Baisse de la pratique de l'écobuage sur tout le territoire (avec une solution en plaine et une pour la montagne).

Alimentation pérenne en broyat pour les composteurs partagés.

- ⇒ Résultat obtenu : Marché public attribué - Action en cours (délais de livraison rallongés pénurie semi-conducteurs retarde la construction usine)
- ⇒ Nombre de personne sensibilisées :
- ⇒ Retour d'expérience :

➤ **Action 10 :**

- ⇒ Nature de l'action : Action « **Opération collecte bouchons** »
- ⇒ Modalité de montage : Distribution et sensibilisation à la collecte des bouchons dans les locaux des communes membres en partenariat avec la FALEPA (entreprise d'insertion locale) à l'aide de collecteur en bois de pins endémique (pin laricciu) réalisé en circuit court par l'entreprise FALEPA. La CCFC a réalisé la pose des collecteurs et assure la collecte. 7 emplacements ont été validés sur le territoire Fium'Orbu Castellu.
- ⇒ Résultat obtenu : Collecte de 21 000 bouchons en 2021 par la CCFC destiné à l'atelier d'insertion Precious Plastic by FALEPA pour réutilisation.
- ⇒ Nombre de personne sensibilisées : population du territoire + public réseaux sociaux.
- ⇒ Retour d'expérience : Action à pérenniser, points de collecte à multiplier, continuité du partenariat associatif.

La nouvelle personne ressource (chargé de mission prévention et réduction déchets) a en charge de terminer la rédaction définitive et piloter la mise en place du 2ème programme, tout en poursuivant les actions en cours.

Elle élaborera les bilans annuels (qui seront fusionnés avec le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté chaque année par la CCFC).

N°2 :

Rappel du droit n° 2 : Prendre sans délai l'arrêté prévu à l'article R. 2224-26 du CGCT qui devra préciser le périmètre du service public intercommunal de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

15

- Le règlement de collecte définissant notamment les limites du service public de collecte des déchets et le périmètre du service public intercommunal a été voté par l'assemblée délibérante de la CCFC le 8 octobre 2021 par délibération n°5221 (**Annexes 15 et 16**).

Il sera amené à être modifié lors de l'évolution des actions de la CCFC en matière de déchets, notamment par exemple lors de l'évolution des modes de collecte de la collectivité (porte à porte, tarification incitative, ...)

- En outre l'arrêté prévu à l'article R2224-26 du CGCT a été pris par le Président le 14 octobre 2020 (**annexe 17**).

- Enfin, concernant la collecte des Véhicules Hors d'usage (VHU), la chambre lors de son contrôle, avait fait remarquer dans son rapport, que les communes membres ayant conservé leur pouvoir de police sur les déchets, l'évacuation des VHU relevait de la compétence de celles-ci.

Ainsi, la Communauté de communes a mis en place un service commun d'enlèvement des VHU par délibération du 10 décembre 2021, dont le coût sera répercuté aux communes membres ayant signé une convention d'adhésion au service. (**Annexe 18**).

N°3 :

Rappel du droit n° 3 : Mettre en œuvre la comptabilité analytique prévue à l'article L. 2224-17-1 du CGCT destinée à fiabiliser les informations communiquées aux usagers sur le service public de prévention et de gestion des déchets. 36

La CCFC connaît depuis plusieurs mois un déficit important de personnel administratif, notamment au sein du service finances, qui n'est à ce jour plus pourvu en personnel (départ de personnel non remplacé à défaut de candidatures qualifiées).

Ce déficit de ressources humaines engendre de très grandes difficultés pour la collectivité qui peine à remplir ses missions élémentaires de service public.

Un appel à candidature a été lancé (**Annexe 19**) infructueux, une seconde publicité a fait l'objet de seulement 2 candidatures et doit faire l'objet très prochainement d'une décision de la collectivité quant à ce recrutement.

Ainsi la compatibilité d'engagement sera mise en œuvre dans ces délais et la CCFC fera savoir à la Chambre sans délais la date effective de la mise en œuvre de cette action obligatoire.

N°4 :

Rappel du droit n° 4 : Mettre fin à la pratique du « fini-parti » afin de réduire les accidents du travail et d'améliorer la performance du service. 44

La Collectivité a pu mettre fin à la pratique du « fini parti » le 1^{er} janvier 2022.

En effet, après plusieurs réunions de concertation avec le personnel de collecte notamment, un règlement interne du temps de travail a pu être voté par la Collectivité (**Annexes 20, 21 et 22**), uniformisant les horaires du service de collecte, et rallongeant la durée du temps de travail pour le ramener à la durée légale.

Ce changement profond d'habitudes de travail a nécessité l'implication de tous pour aboutir à ce résultat.

Il est également à souligner que le départ des équipes de collecte à 5h00 le matin avec des tournées rallongées induit une pénibilité supplémentaire du fait des fortes chaleurs en période estivale, ce qui s'est vérifié cette année et s'est révélé particulièrement ardu pour les agents de collecte qui ont su malgré tout remplir leur mission de service public.

Actions entreprises sur la partie RECOMMANDATIONS

N°1 :

Recommandation n° 1: Organiser le pilotage des actions de prévention, en redéfinissant les orientations stratégiques, en assortissant les objectifs d'indicateurs mesurables et en déclinant les moyens pour les atteindre. 11

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans sa 2e phase est aujourd'hui en cours de finalisation (projet validé par l'Ademe) (**Annexe 3**).

Les axes de ce 2e PLPDMA avaient été validés en Conseil Communautaire par délibération n°5620 du 27/11/2020 (**Annexe 4**).

Ils sont les suivants :

- A- Agir sur la performance de tri
- B- Agir sur les biodéchets
- C - Agir sur les Déchets d'Activité Économique
- D - Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits
- E - Agir sur des actions globales et transversales

Afin d'appuyer la C.C.F.C dans sa démarche et d'accélérer le processus, la CCFC avait recruté depuis le 1er mars 2021 un chargé de mission prévention déchets.

Cependant, cet emploi n'a pu être pérennisé et le contrat s'est terminé le 31 mars 2022 (dont plusieurs mois d'absence du chargé de mission durant cette période). (**Annexe 5**)

La CCFC n'a dès lors pas pu avancer dans la rédaction du PLPDMA en respectant les délais qu'elle aurait souhaité. Après plusieurs appels à candidature infructueux, la CCFC a enfin pu procéder au recrutement d'un nouveau chargé de mission au 1^{er} octobre 2022 (**Annexe 6**).

La collecte systématique des tickets de pesées (OM, flux déchetterie, tri) a permis de constituer une base de données sur plusieurs années.

Le chargé de prévention, personne ressource, a dès lors la charge d'améliorer les renseignements d'indicateurs plus précis et à une exploitation des données recueillies plus poussée.

Dès lors, la CCFC va pouvoir procéder à la mise en œuvre d'un pilotage affiné en définissant des indicateurs mesurables qui permettront une évaluation des actions de la CCFC selon les axes définis par la Collectivité dans le 2^e PLPDMA.

N°2 :

Recommandation n° 2 : Mettre en place un suivi régulier des différents flux de déchets de nature à exercer le contrôle de la facturation en provenance des prestataires de traitement et de valorisation des déchets. 28

La Communauté de Communes exerce un contrôle régulier et quotidien de ses flux de déchets en exerçant un double contrôle (tickets de pesée/facturation).

Une amélioration de qualité et du suivi est un des objectifs de la collectivité, dont la mise en œuvre a été retardée en raison des difficultés évoquée en sus relatives au recrutement de la personne ressource (chargé de prévention et de réduction déchets) et plus généralement de manque moyens humains, au niveau administratif, la collectivité ayant dû faire face au départ d'agents que la collectivité peine à remplacer, faute de candidatures qualifiées.

Ainsi qu'évoqué, le nouveau chargé de mission ayant été recruté au 1^{er} octobre 2022 (**Annexe 6**) la dynamique est relancée et la collectivité a pour objectif de rendre plus efficient son suivi par des indicateurs pertinents et une organisation plus poussée, pour 2023.

N°3 :

Recommandation n° 3: Optimiser l'organisation de la collecte en améliorant le maillage des points de regroupement, en adaptant les volumes installés, en faisant évoluer la collecte dans les zones à forte densité et en allongeant la durée des collectes. 44

L'amélioration du maillage des points de collecte de grande proximité est réalisée en continue depuis 2015.

En outre, les études relatives à l'optimisation de la collecte, à la mise en place de la tarification incitative et de la redevance spéciale pour les professionnels (**Annexe 23**), ainsi que celle sur le tri à la source des biodéchets (**Annexe 24**), a pu apporter une feuille de route à la collectivité à court, moyen et long terme.

Concernant les tournées, elles ont été réorganisées, leur durée a été rallongée du fait de la fin du « fini parti ».

Concernant l'évolution de la collecte, plusieurs axes de travail sont en cours dans le but d'optimiser les coûts et la qualité du service public, à court terme, les priorités de la collectivité sont les suivantes :

-En premier lieu, la mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels, qui permettra de séparer la collecte dédiée aux professionnels par le biais d'un budget annexe, et ainsi de financer ce service sans en faire peser le coût par le particulier, améliorer la qualité de la collecte et réduire d'autant les déchets ultimes. La date de mise en œuvre a été retardée du fait des difficultés liées au recrutement en remplacement du chargé de mission évoquées en sus et plus largement lié aux difficultés de la collectivité en remplacement des agents partis. L'objectif de la CCFC est une mise en œuvre de la redevance spéciale avant la saison estivale de 2023.

-Une campagne de communication avec des ambassadeurs du tri en appui dont l'objectif est d'améliorer la qualité du tri. En effet, le refus de tri coûte cher à la collectivité, les flux refusés sont de surcroît enfouis.

- La mise en place progressive, dans le cadre des résultats de l'étude sur la tarification incitative, de la sécurisation des points de regroupement de grande proximité, installant du badgeage sur les bacs d'ordures ménagères, et des conteneurs enterrés dans les centres bourgs. Cela devra se faire progressivement pour ne

pas entraîner une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du fait du coût pour la collectivité des ces aménagements, ce qui serait contreproductif, l'adhésion du citoyen étant la clé de la réussite d'un tel projet.

-La poursuite et le renforcement de la mise en œuvre du compostage collectif et individuel sur tout le territoire, dans le but de réduire au maximum la collecte des bio déchets.

Concernant les flux de bio déchets qui devront être collectés, un projet de plateforme de compostage (déchets et bio déchets) étant également à l'étude pour optimiser les coûts de traitement de ces flux.

-Des projets d'économie circulaire sont également en cours (atelier d'économie circulaire et ressourcerie).

Les autres axes du PLPDMA seront traités en parallèle.

ANNEXES

- Annexe 1 : Délibération 26 juin 2015 : Zéro Déchet Valorisable Enfouis
- Annexe 2 : Démarche de développement durable du territoire 10 juillet 2018
- Annexe 3 : Projet 2^e PLPDMA Fium'Orbu Castellu
- Annexe 4 : 2nd PLPDMA demande financement Ademe prévention déchets
- Annexe 5 : Fin de contrat à durée déterminée 1^{er} chargé de mission prévention déchets
- Annexe 6 : Contrat à durée déterminée 2^e chargé de mission prévention déchets
- Annexe 7 : Compte rendus des commission déchets année 2021
- Annexe 8 : Rendus travail commission déchets 2021 Agir sur la réduction des déchets
- Annexe 9 : Rendus travail commission déchets 2021 Agir sur le réemploi et la réparation
- Annexe 10 : Rendus travail commission déchets 2021 Agir sur les biodéchets
- Annexe 11 : Rendus travail commission déchets 2021 Agir sur les déchets du BTP
- Annexe 12 : Rendus travail commission déchets 2021 Traitement des biodéchets
- Annexe 13 : Rendus travail commission déchets 2021 Optimiser la collecte
- Annexe 14 : Organisation et axes de travail PLPDMA Commission déchets Présentation 17 mars 2021
- Annexe 15 : Délibération 5221_Règlement_de_collecte
- Annexe 16 : Règlement de collecte CCFC
- Annexe 17 : ARRETE 2021-01 portant règlement collecte et précisant périmètre du SP
- Annexe 18 : Délibération 6821 Enlèvement véhicules hors d'usage création d'un service commun
- Annexe 19 : Appels candidature poste responsable finances et fiche de poste
- Annexe 20 : Délibération 7121 Règlement d'organisation et de gestion du temps de travail
- Annexe 21 : Règlement temps de travail
- Annexe 22 : Annexes au règlement temps de travail
- Annexe 23 : Présentation Phase 3 Approfondissement TI
- Annexe 24 : Rapport phase 3 étude tri à la source biodéchets
- Annexe 25 : Délibération du 1^{er} juillet 2022 opposition à extension de l'ISDND STOC